

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 669

présenté par  
M. Goldberg

-----

**ARTICLE 14**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mot :

« les communes ou leurs groupements ainsi que les »

les mots :

« des représentants des communes ou de leurs groupements et des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.